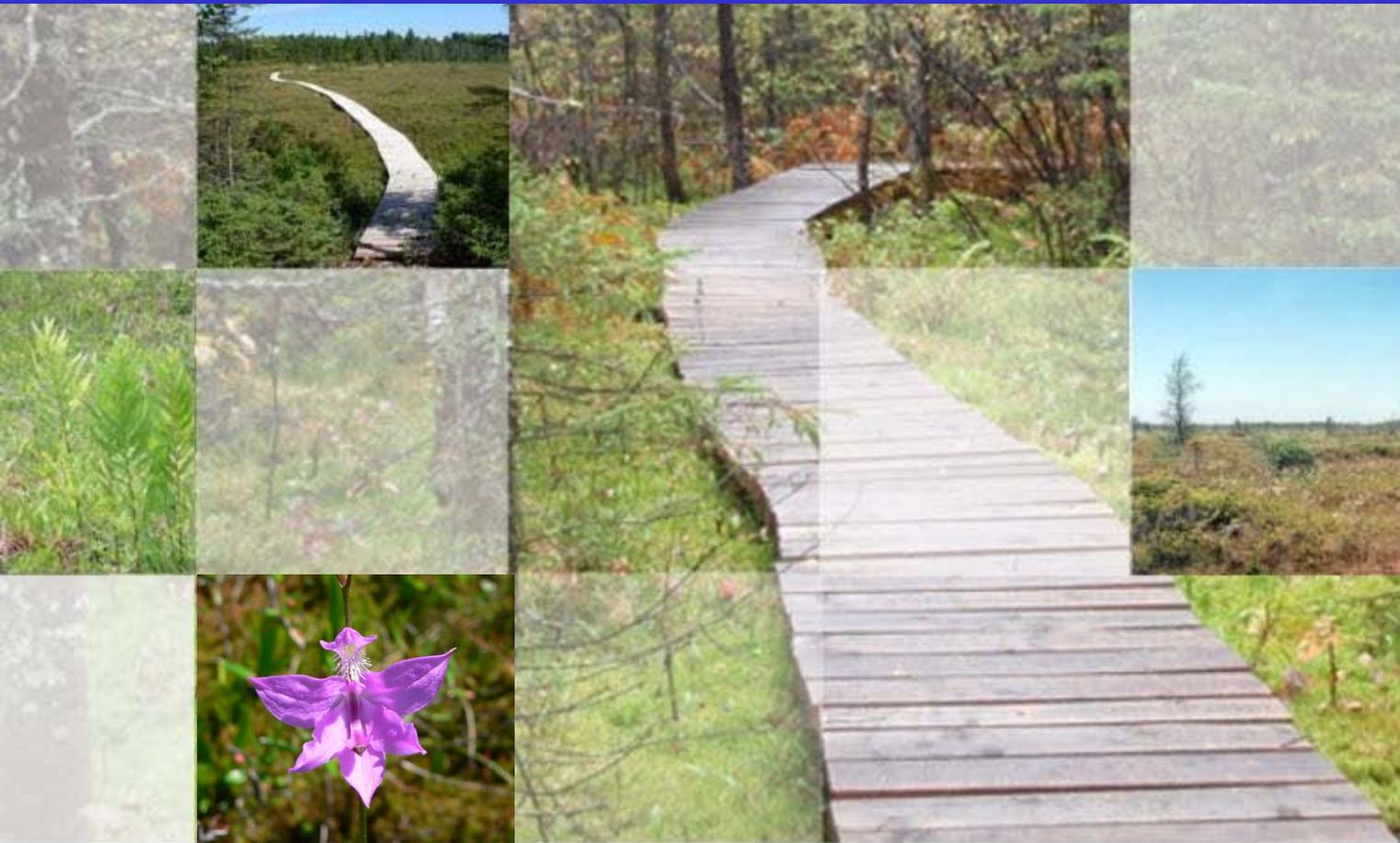


La diminution de la récolte forestière en périphérie de la plus grande tourbière entre Drummondville et Québec



Colloque en aménagement écosystémique: les praticiens de prononcent

Michel Bergeron

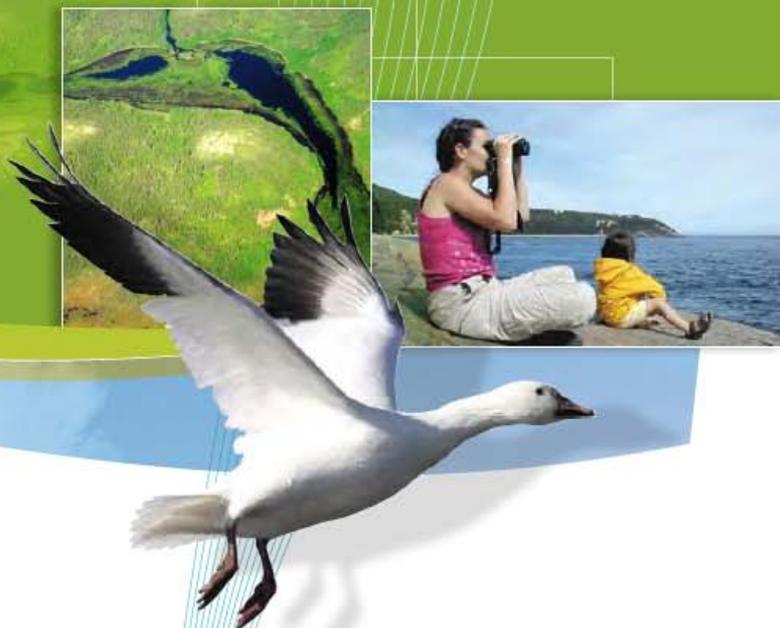
11 novembre 2010 à l'université Laval

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



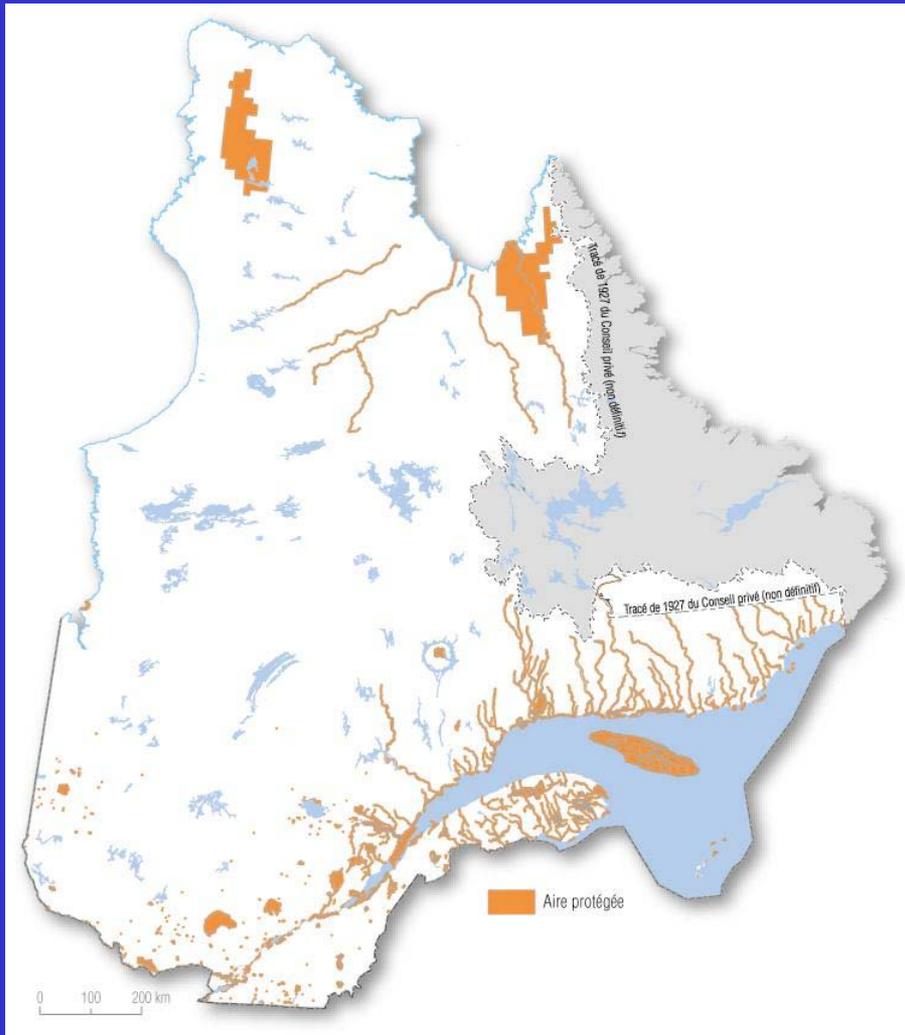
Évolution du réseau d'aires protégées



Portrait du réseau d'aires protégées
au Québec

PÉRIODE
2002-2009

Évolution du réseau d'aires protégées



Juin 2000

Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP)

Mai 2002

Plan d'action stratégique sur les aires protégées (PASAP)

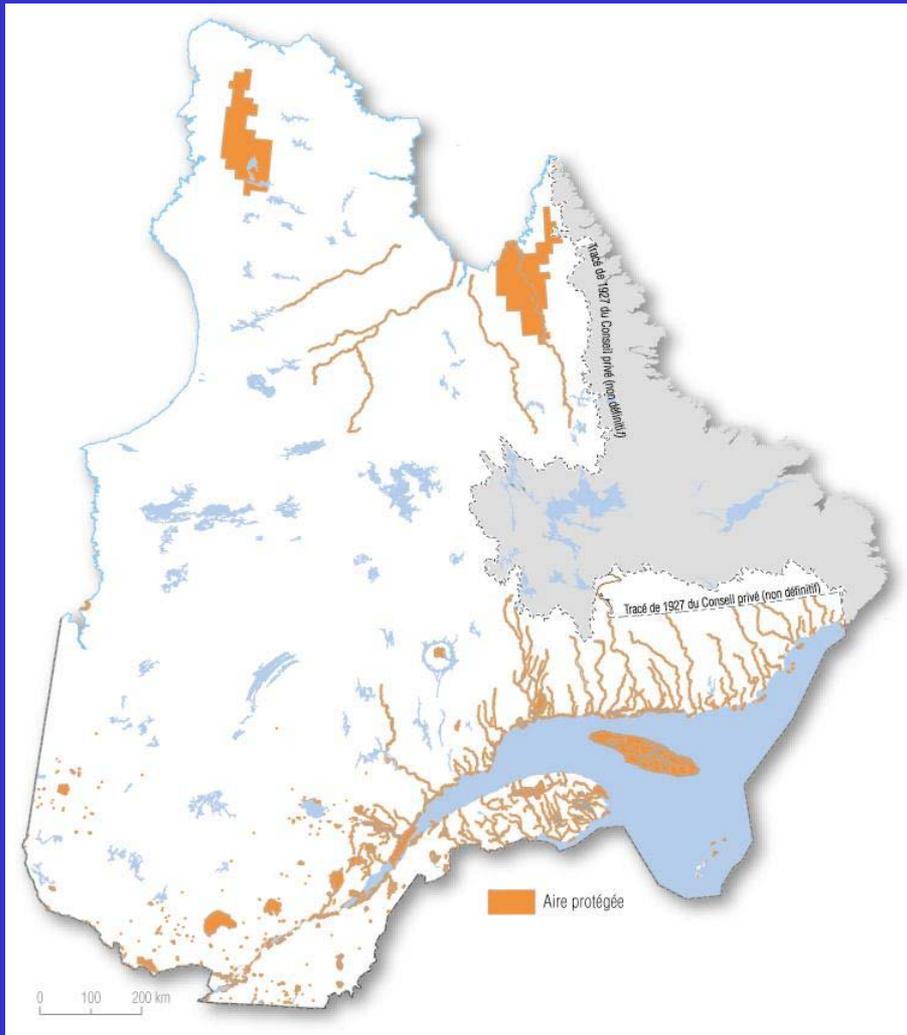
2,88 % en 2002

Développement durable,
Environnement
et Parcs

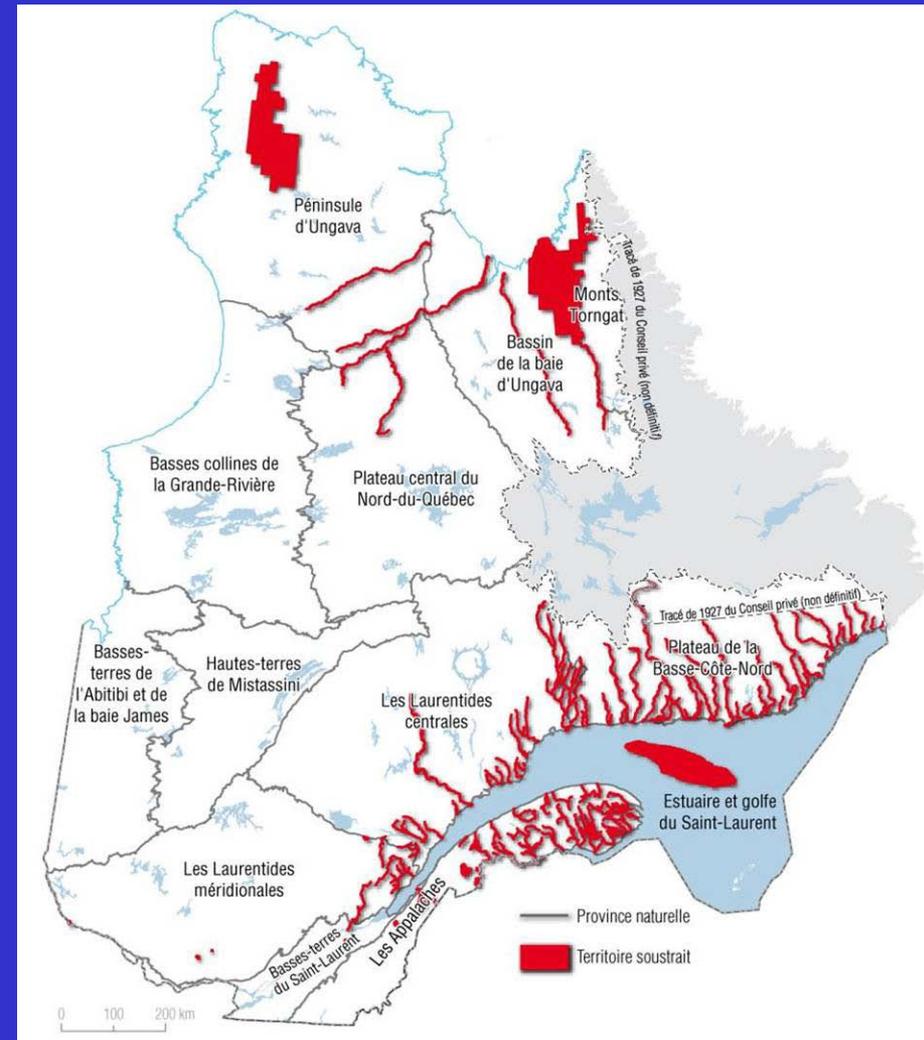
Québec



Évolution du réseau d'aires protégées

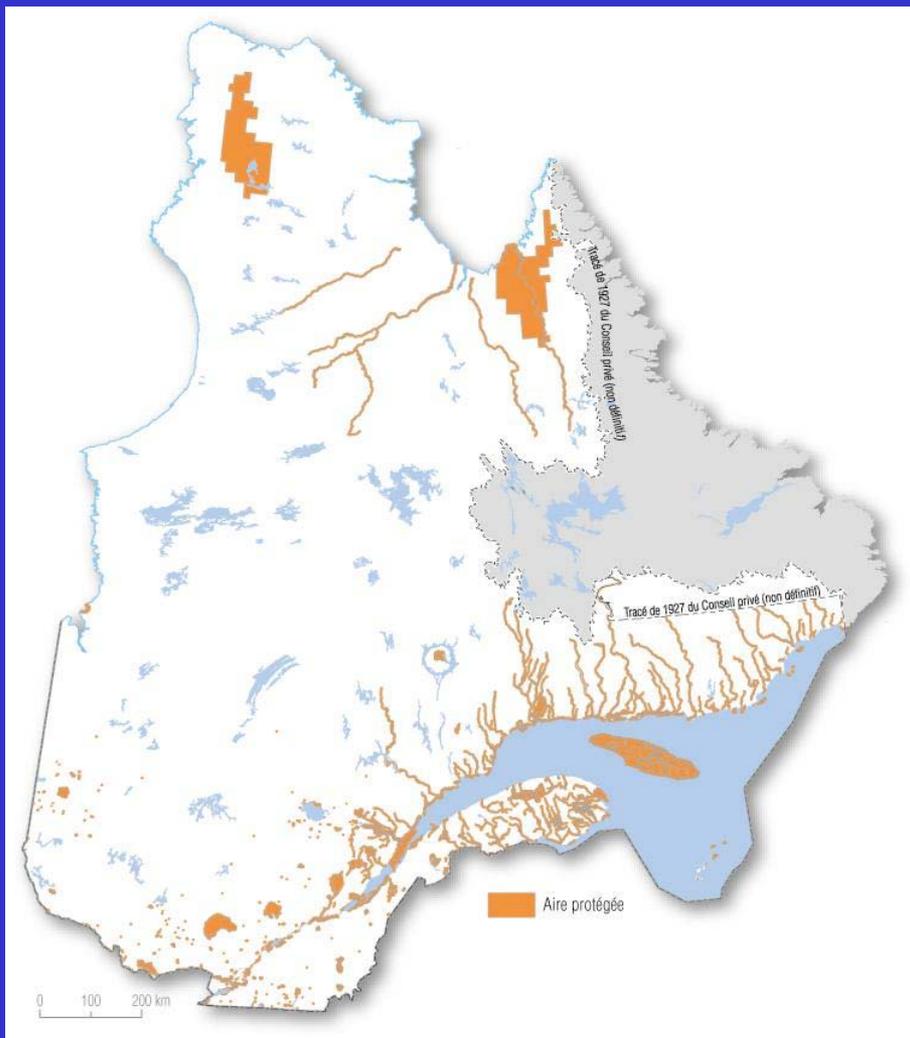


2,88 % en 2002

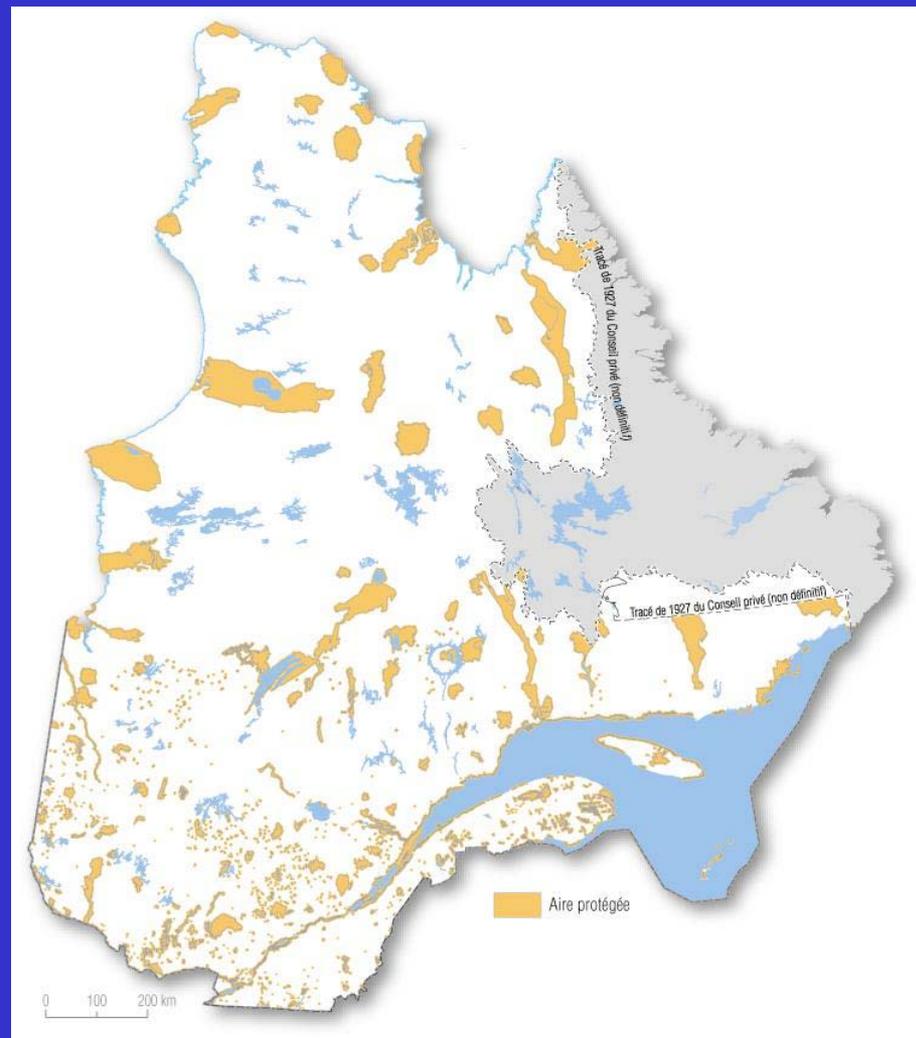


Recul de 1,90 % en 2007

Évolution du réseau d'aires protégées

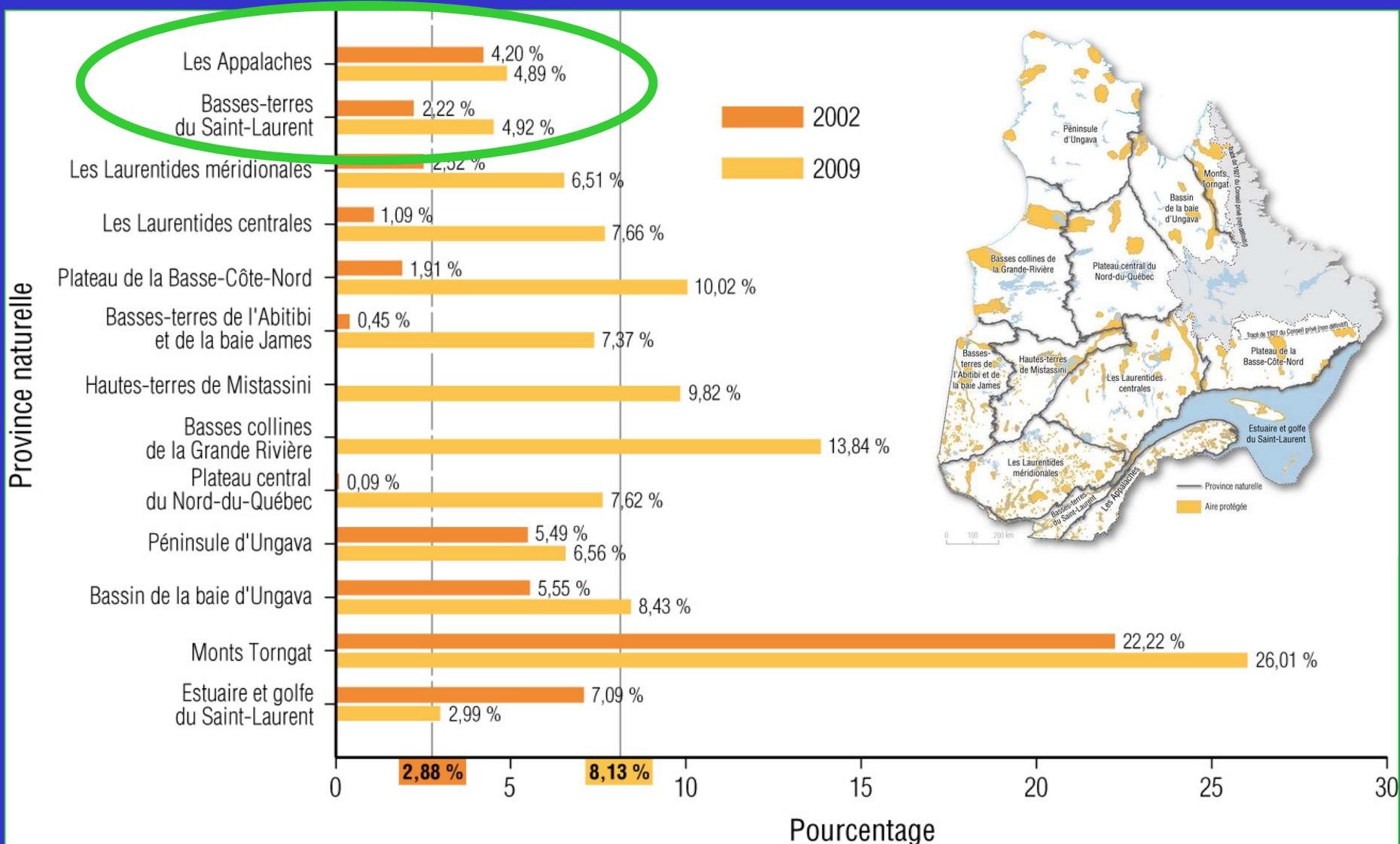


2,88 % en 2002

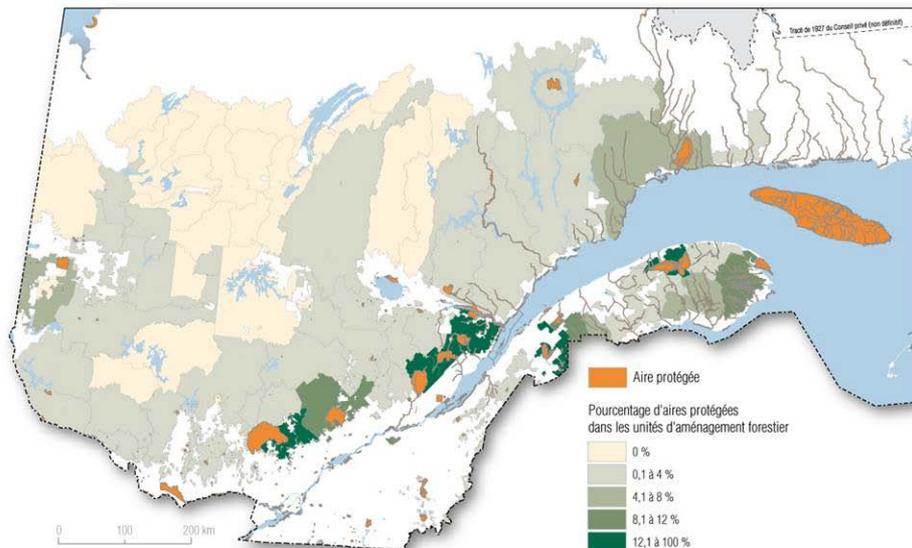


8,13 % en 2009

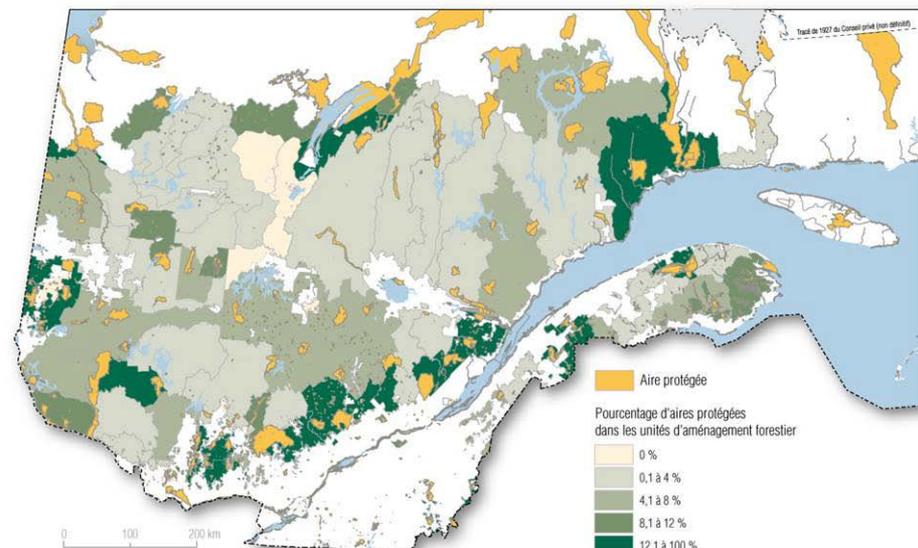
Évolution du réseau d'aires protégées



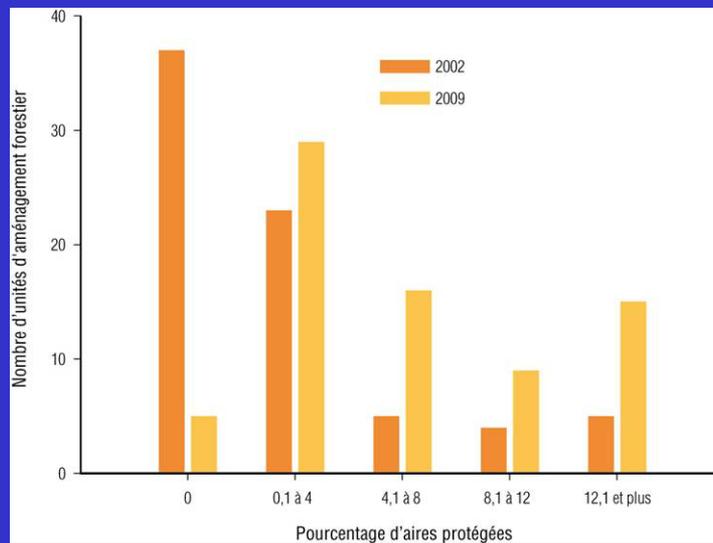
Évolution du réseau d'aires protégées



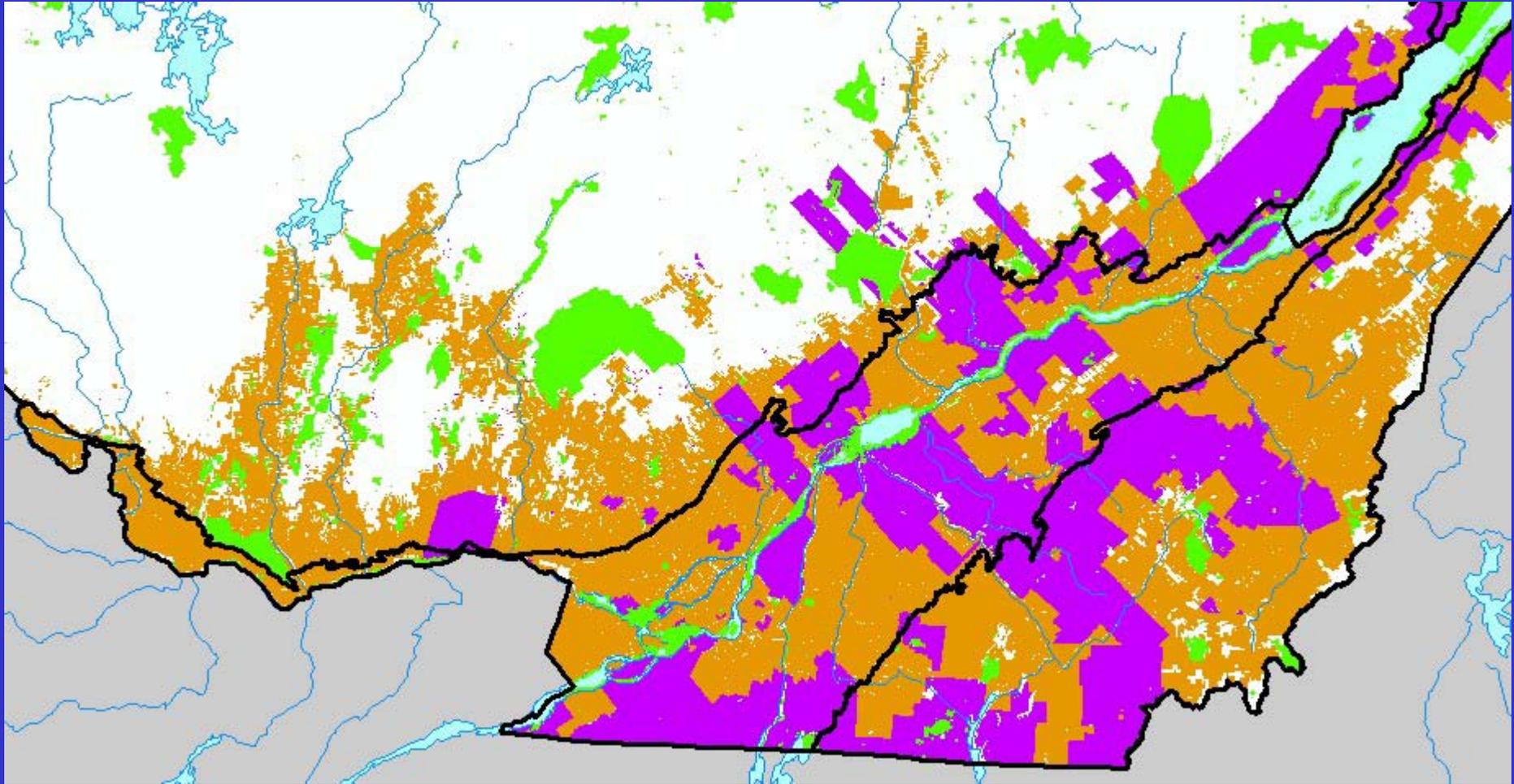
1,86 % en 2002



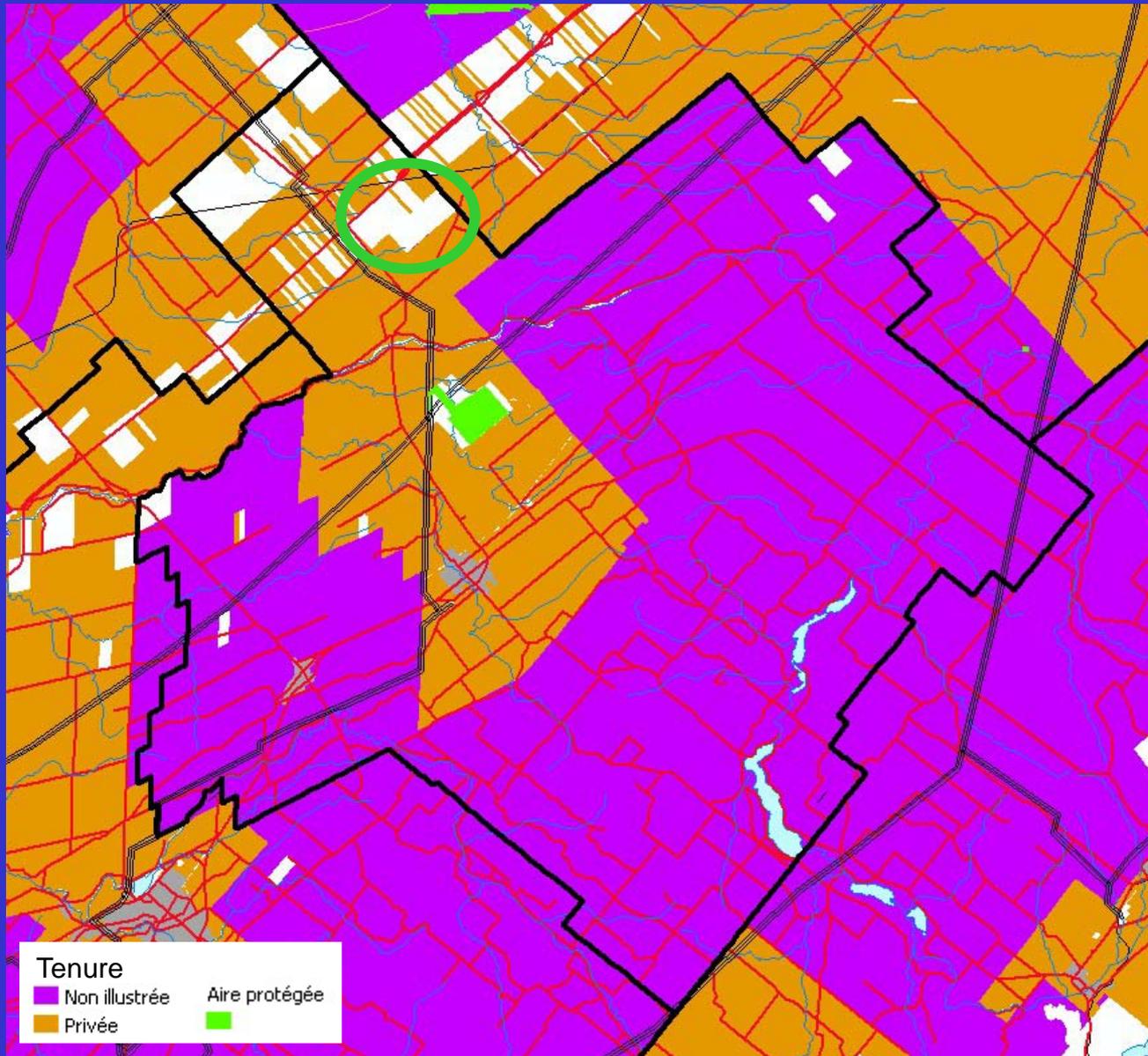
6,01 % en 2009



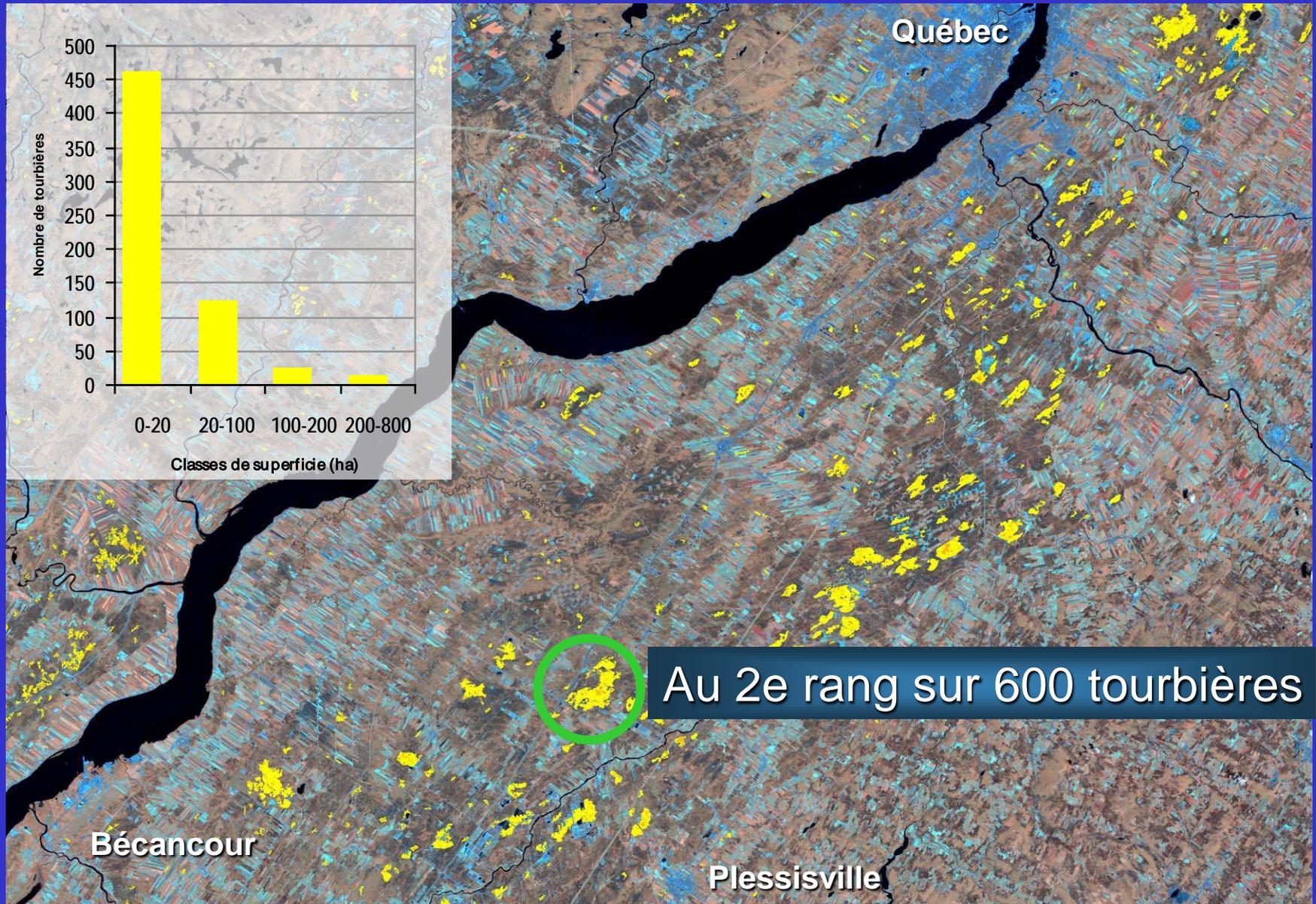
Évolution du réseau d'aires protégées



Évolution du réseau d'aires protégées



Thèse de M. Poulin (2002)



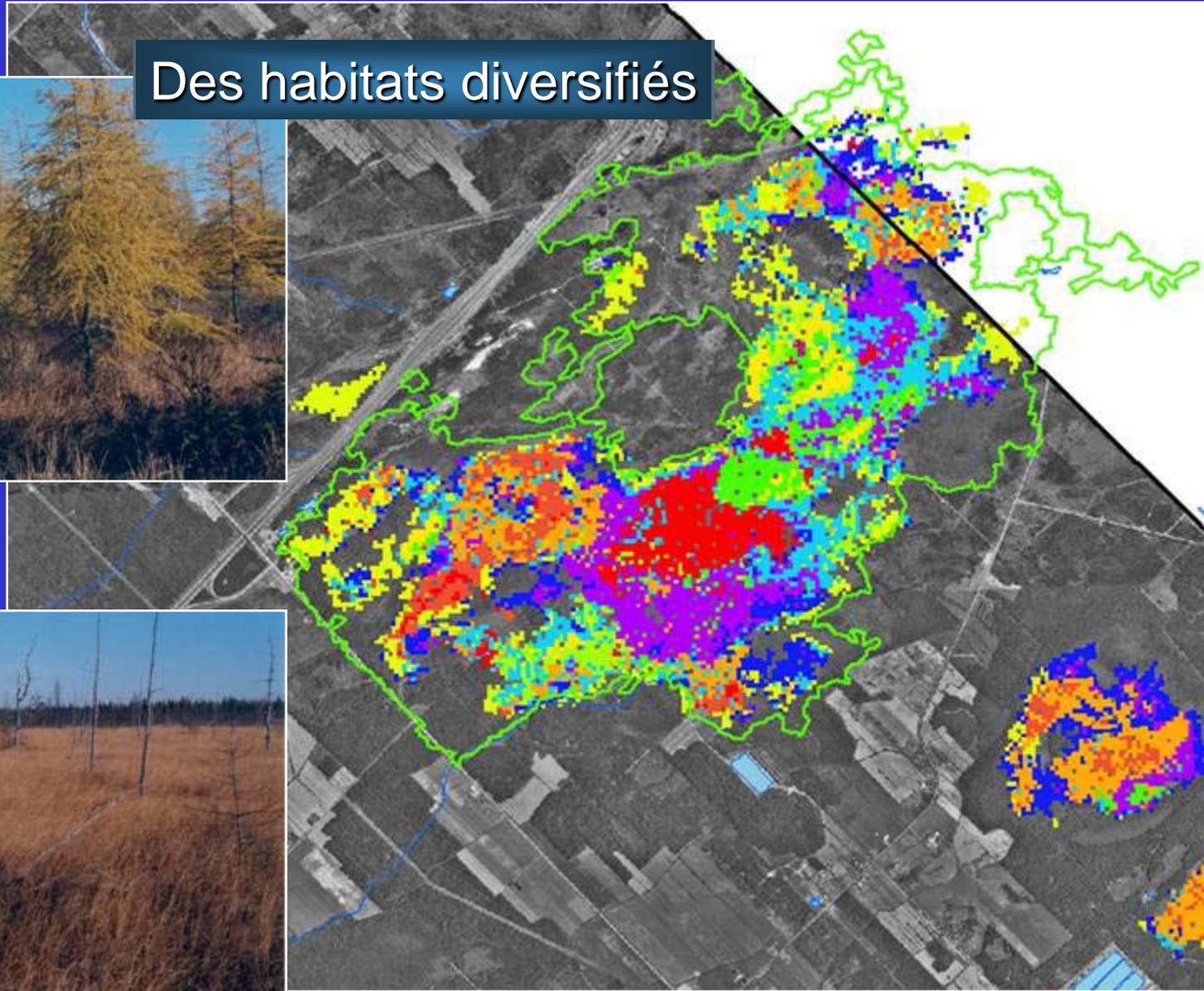
Thèse de M. Poulin (2002)

Tourbière à l'état naturel



Thèse de M. Poulin (2002)

Des habitats diversifiés



Thèse de M. Poulin (2002)

Woodwardie de Virginie



Une flore menacée ou vulnérable

Aréthuse bulbeuse



Plathanthère à gorge frangée



Aster à feuilles de lin

Thèse de M. Poulin (2002)

Présence d'une espèce indicatrice de la qualité de la tourbière

Paruline à couronne rousse



Thèse de M. Poulin (2002)

Tourbière classée prioritaire à protéger

Linaigrette à feuilles étroites



Tourbière de Villeroy

Intérêt social

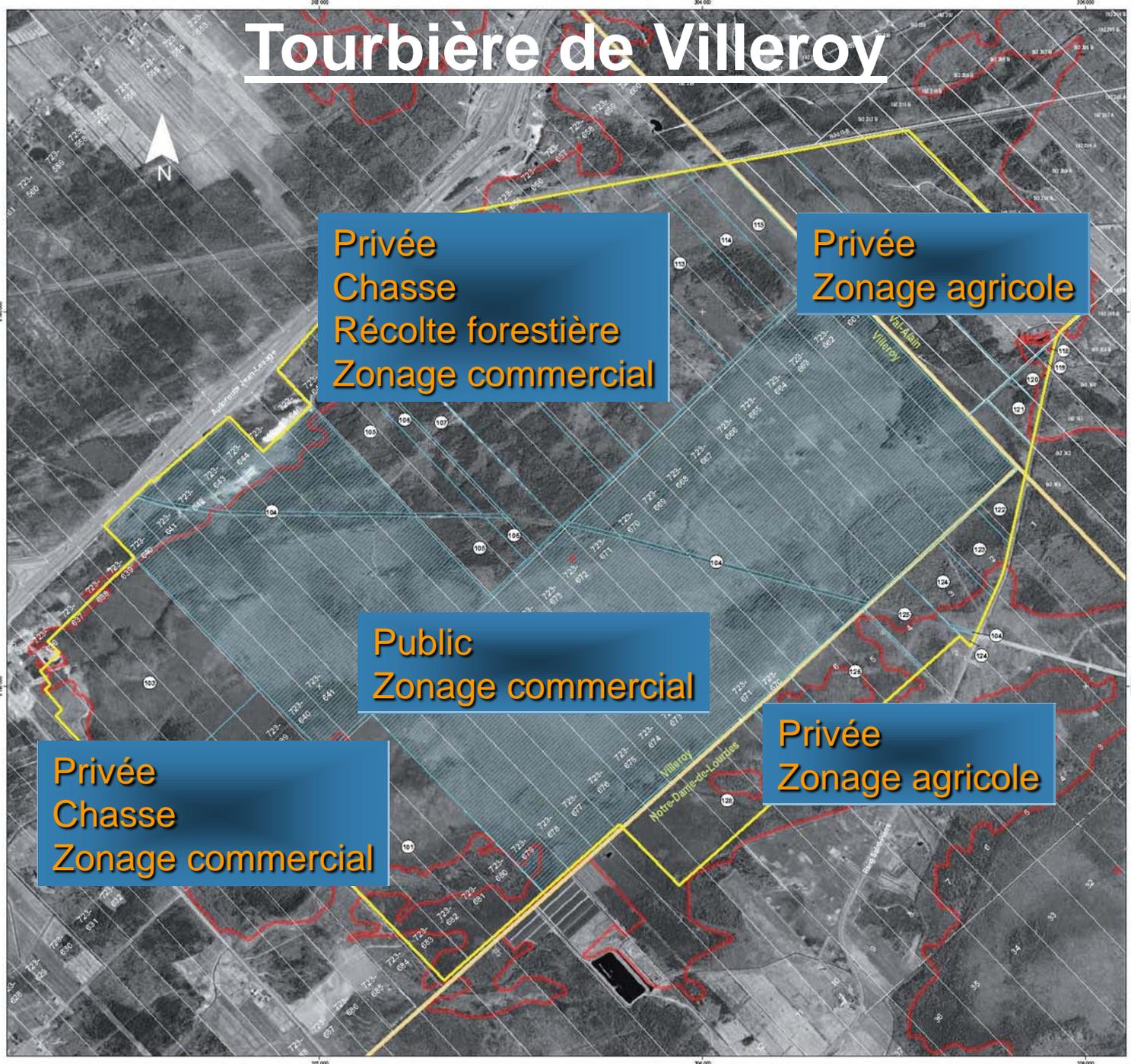
- **Maintenir un endroit de randonnée éducative en milieu naturel facilement accessible**
- **Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens par la présence de panneaux d'interprétation**
- **Faire naître un sentiment de fierté d'avoir contribué à la conservation de la biodiversité et à la protection de ce territoire**
- **Poursuivre le travail entrepris par le Comité de protection et de mise en valeur de la Grande tourbière de Villeroy**

Tourbière de Villeroy

Intérêt économique

- Contribuer à la qualité de l'eau potable dans la région
- Contribuer à diversifier les activités touristiques offertes, entre autre lors du festival de la canneberge (ex: randonnées éducatives guidées)
- Potentiel de développer, par la communauté, un pôle d'attraction touristique complémentaire au projet de parc régional

Tourbière de Villeroy



Privée
Chasse
Récolte forestière
Zonage commercial

Privée
Zonage agricole

Public
Zonage commercial

Privée
Zonage agricole

Privée
Chasse
Zonage commercial

Extrait des démarches

Rencontre des élus de la MRC de l'Érable	2 décembre 2008
Rencontre de l'ensemble des propriétaires	22 avril 2009
Formation du groupe de travail	10 juin 2009
Rencontre du groupe de travail	31 août 2009 /
	21 septembre 2009
Visite terrain	28 septembre 2009
Lettre d'information aux propriétaires	30 septembre 2009
Évaluation des propriétés (Turcotte et Associés)	novembre 2009
Arpentage des propriétés (Stéphane Roy)	novembre 2009
Rencontre du groupe de travail	3 novembre 2009 /
	8 décembre 2009 /
	18 janvier 2010
Rencontre des élus de la MRC de l'Érable	10 février 2010
Rencontre du groupe de travail	16 février 2010
Rencontre de l'ensemble des propriétaires	20 avril 2010

Groupe de travail



Milieu municipal

Jocelyn Bédard, N.-D. L.
Angèle Germain, Villeroy
Rénald Grondin, Val-Alain
Carl Plante, MRC
Michel Poisson, Villeroy

Propriétaires

René St-Pierre
Pascal Bédard

Milieu agricole et forestier

Pierre Bouffard, UPA
Frédéric Dubois, UPA
Iréne St-Onge, SPFRQ
Maurice Vigneault, UPA

Milieu gouvernemental

Michel Bergeron, MDDEP
Réal Carpentier, MDDEP
Christiane Bernard, MDDEP
Julie-Anne Bourret, MDDEP

1 aire protégée / 2 statuts légaux

Constitution d'une réserve écologique

- Terre du domaine de l'État
- Acquisition de terrain privé de gré à gré
- Accès au territoire interdit sauf dans le cadre d'activités éducatives (sentiers reconnus) et de recherche scientifique

Reconnaissance en réserve naturelle

- Le propriétaire garde son droit de propriété
- Entente de reconnaissance à perpétuité qui grève le terrain en excluant les principaux bâtiments
- Propriétaire s'engage à n'exercer que des activités minimisant les impacts sur le milieu naturel

Réserve écologique

ACCÈS INTERDIT

Réserve écologique

(espace naturel protégé)

**POUR RENSEIGNEMENTS
1 800 561-1616**

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Réserve écologique

Objectif du réseau de réserves écologiques

- Protéger des échantillons de la biodiversité québécoise à perpétuité
- Laisser l'environnement évoluer de façon naturelle
- Accessible à la recherche scientifique
- Accessible au grand public uniquement dans le cadre d'une activité éducative encadrée

Réserve écologique de la Grande-Tourbière-de-Villeroy

- Les sentiers existants seront maintenus accessibles
- Le MDDEP accentue l'acquisition de connaissance scientifique
- Au cours des prochaines années, le comité de gestion devra évaluer la pertinence de bonifier les sentiers existants

Réserve naturelle

PROPRIÉTÉ PRIVÉE PROTÉGÉE

Réserve naturelle reconnue

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61-01)

POUR INFORMATION
1 800 561 1616

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Réserve naturelle

Objectif du réseau des réserves naturelles

- Permettre aux propriétaires privés de contribuer à la protection de la biodiversité du Québec
- Demeure propriétaire de son terrain en planifiant des activités de moindre impact sur la biodiversité

Réserve naturelle de la Grande-Tourbière-de-Villeroy

- Cet engagement est à perpétuité, donc ça engage les futurs propriétaires
- Vous contribuez directement à assurer le maintien de la dynamique naturelle de la tourbière de Villeroy, un site d'intérêt provincial
- Vous consolidez la protection de la réserve écologique de la Grande-Tourbière-de-Villeroy

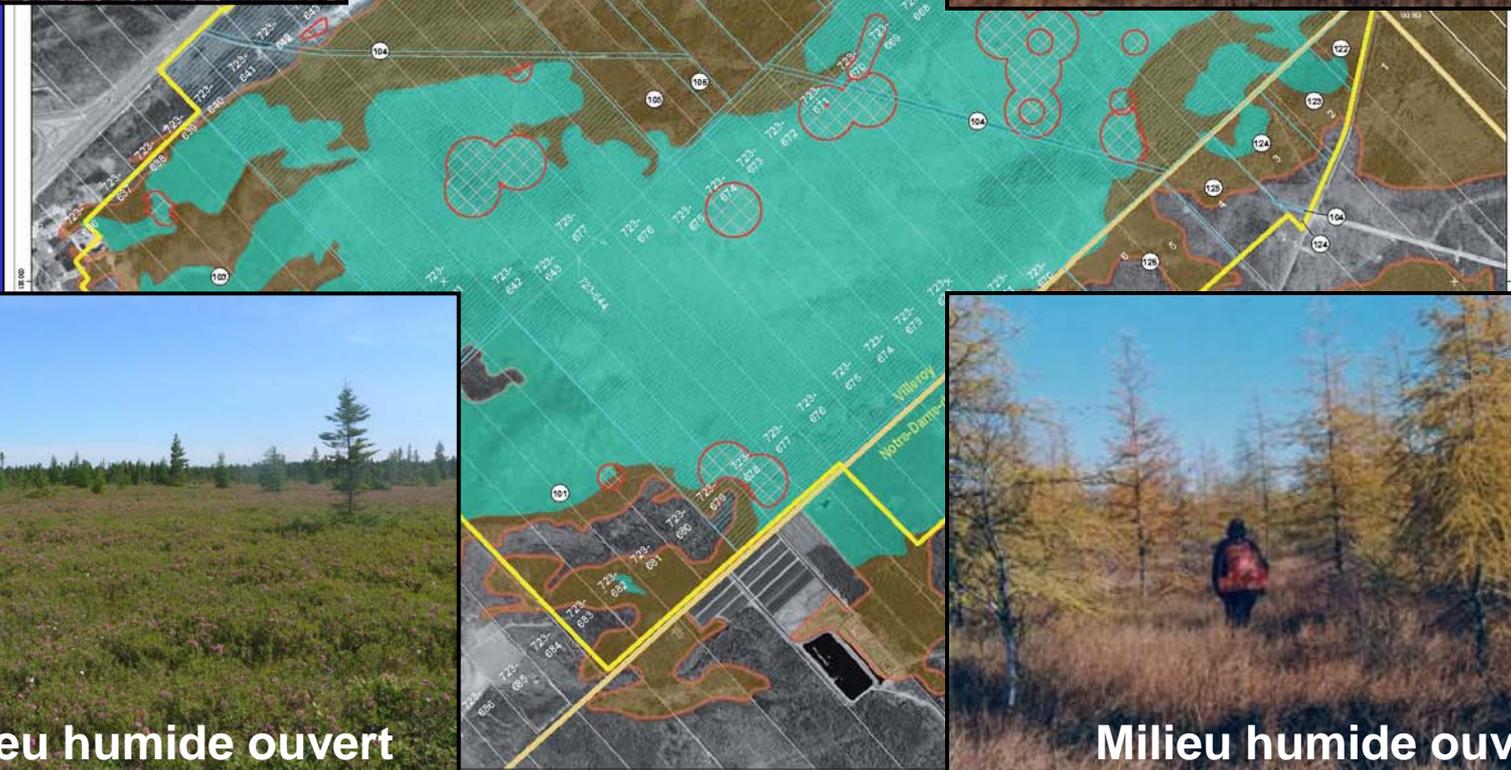
Zone de conservation stricte



Milieu humide boisé



Milieu humide ouvert

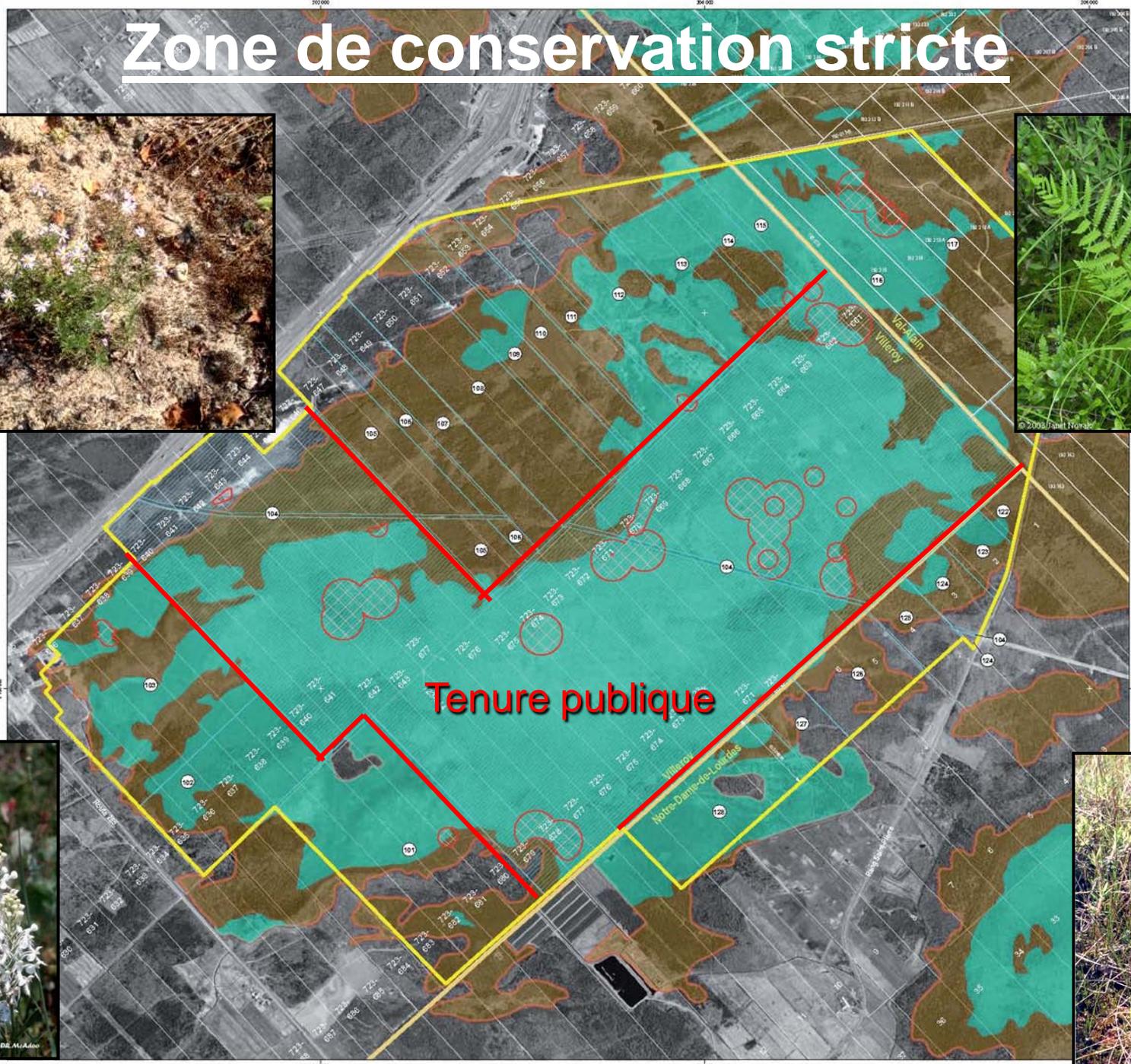


Milieu humide ouvert



Milieu humide ouvert

Zone de conservation stricte



1 aire protégée / 2 statuts légaux / 3 options

Option de conservation	Tenure	Versement de la juste valeur marchande	Éligible à une réduction de taxe (municipale et scolaire)	Reconnue au Registre des aires protégées
1- Réserve écologique (vente de la propriété)	Publique	100 % (terrain + Bâtiment)	N/A	Oui
2- Réserve naturelle avec un soutien financier à la conversation	Privée	50 % (terrain)	Oui	Oui
3- Réserve naturelle avec activité artisanale (récolte de bois et acériculture à des fins commerciales)	Privée	0 %	Oui	Non

Option 2 et 3 (ce qui est commun)

Ce que vous pouvez faire dans la réserve naturelle:

- Pratiquer la randonnée, faire de la raquette et du ski de fond...sur les sentiers et les chemins existants
- Circuler en véhicule motorisé dans les chemins
- Chasser et utiliser des appâts (salines, blocs de sel ou sels minéraux)
- Entretien des infrastructures existantes (chemins, fossés, ponceaux et barrières)
- Pratiquer le piégeage
- La seule activité permise à l'année dans la zone de conservation stricte est la circulation à pied.
Exceptionnellement, l'utilisation d'un véhicule motorisé sera toléré pour la récupération d'un gros gibier abattu

Option 2 et 3 (ce qui est différent)

En réserve naturelle (option 2):

- Possibilité de couper annuellement environ une corde de bois de chauffage ou de bois d'œuvre par hectare de boisé uniquement pour des fins personnelles

En réserve naturelle avec activité artisanale (option 3):

- Possibilité de couper annuellement un volume de bois de chauffage ou de bois d'œuvre destiné à la vente
- Le volume sera évalué en tenant compte de la productivité du milieu
- Les travaux seront supervisés par un conseiller forestier
- Le couvert forestier devra être maintenu à au moins 70% sur l'ensemble du boisé

Option 2 et 3 (ce qui est différent)

En réserve naturelle (option 2):

- Possibilité de récolter l'eau d'érable à la chaudière dans le cadre d'activités acéricoles uniquement pour des fins personnelles

En réserve naturelle avec activité artisanale (option 3):

- Possibilité de récolter l'eau d'érable à la chaudière ou par tubulure dans le cadre d'activités acéricoles destinées à la vente
- Respecter le nombre d'entaille maximal en fonction du diamètre des érables et de leur état de santé général
- Éviter de couper les espèces compagnes de même que la végétation arbustive
- Le couvert forestier devra être maintenu à au moins 70% sur l'ensemble du boisé

ACCÈS INTERDIT

Réserve écologique

(espace naturel protégé)

**POUR RENSEIGNEMENTS
1 800 561-1616**

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



Question ???

PROPRIÉTÉ PRIVÉE PROTÉGÉE

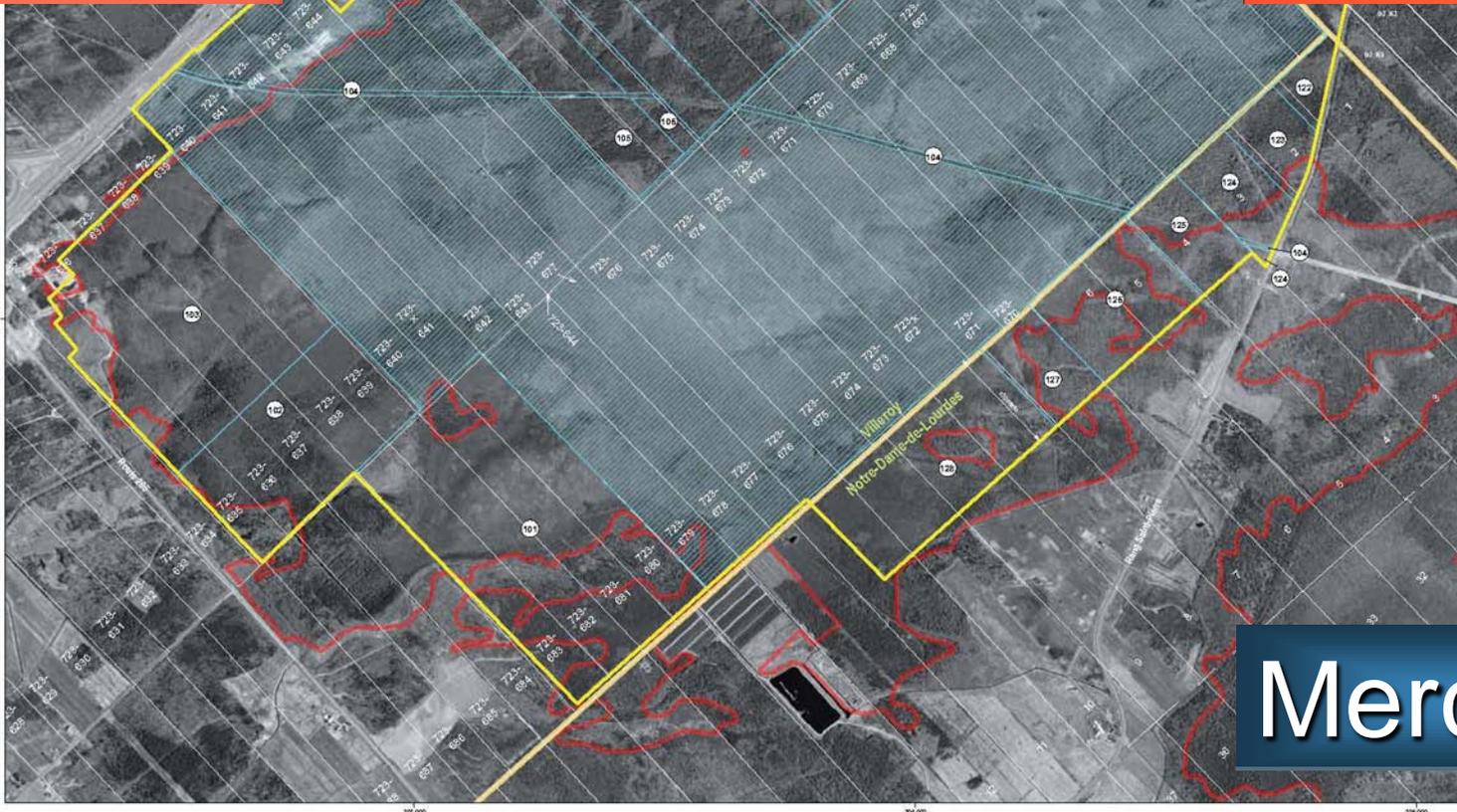
Réserve naturelle
reconnue

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61-01)

**POUR INFORMATION
1 800 561 1616**

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



Merci !!!